



**INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION
EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION**

Mr M. Johannes Hahn

Commissaire de la Politique Européenne de Voisinage et des négociations de l'élargissement

[Letter sent by e-mail]

cab-hahn-contacts@ec.europa.eu

Bruxelles le 18 avril 2018

Objet : 11^{ème} Conseil d'association UE-Algérie – Respect des droits syndicaux

Monsieur le Commissaire,

Nous vous écrivons au nom des Confédération Syndicale Internationale (CSI) et Confédération Européenne des Syndicats (CES) - qui représentent plus de 200 millions de travailleurs-ses dans le monde - à quelques semaines du 11^{ème} Conseil d'Association UE - Algérie qui se tiendra le 14 Mai prochain, et ce pour exprimer notre plus profonde inquiétude face aux violations continues des droits humains/syndicaux et des libertés fondamentales en Algérie.

Nous avons à plusieurs reprises dû et devons à nouveau dénoncer les intimidations et violences policières systématiques qui subissent les syndicats indépendants et ce malgré les « Priorités communes de Partenariat » adoptées l'année dernière, au titre de la politique européenne de voisinage révisée, et qui insistent sur « la reconnaissance et le respect des valeurs universelles et des engagements internationaux ayant trait (...) au respect des droits fondamentaux ».

Des centaines de syndicalistes, de délégués et de représentants de la Confédération Général Autonome des Travailleurs en Algérie (CGATA) ont été renvoyés, harcelés et persécutés sous de fausses accusations, et ce pour avoir exercé leur légitime activité syndicale. En *mai 2017*, le syndicat autonome de l'électricité et gaz (SNATEGS), affilié à la CGATA, a vu son statut légal révoqué par le Ministre du Travail, lequel a unilatéralement déclaré la dissolution du syndicat au mois de décembre dernier. Au total, plus de 900 travailleurs et travailleuses sont sous le coup d'accusations au civil de la part de l'entreprise Sonelgaz pour s'être mis en grève.

En *juin 2017*, la Commission de l'application des normes de l'OIT a exhorté le gouvernement algérien à mettre fin à toutes les pratiques d'intimidation et de violence policière contre les dirigeants syndicaux, à procéder immédiatement à l'enregistrement des syndicats indépendants et à réintégrer les travailleurs licenciés en raison de leur activité syndicale légitime.

Malgré ces recommandations qui insistent sur le fait que le gouvernement devait notamment réintégrer les dirigeants syndicaux licenciés, le dossier du président de la CGATA Rachid Malaoui reste en l'état, ainsi que celui du président du SNATEGS Raouf Mellal, qui subit 27 accusations pénales et plusieurs procès liés à son activité syndicale.

Au lieu d'arrêter ces violations, le gouvernement est en train d'intensifier ses attaques. Le *20 janvier* dernier, la police a arrêté et maltraité au moins 1000 personnes qui participaient à une manifestation pacifique organisée par les syndicats autonomes à Alger.

En outre, *fin février* de cette année, une mission d'experts de l'OIT visant à évaluer la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'application des normes a été bloquée en raison du refus du gouvernement algérien de permettre à la délégation de l'OIT de rencontrer la CGATA et ses affiliées.

En effet, à l'occasion de la réunion annuelle de l'Organisation Arabe du Travail (OAT), le ministre algérien du travail a informé officiellement ses homologues - par lettre en date du 8 avril 2018 - que la mission était annulée en raison du refus de son gouvernement de permettre à la délégation du BIT de rencontrer les SNAPAP et CGATA, estimant qu'il s'agissait d'une question relevant de la "souveraineté nationale". Dans cette même lettre, le ministre conteste le mandat et les mécanismes de contrôle de l'OIT, critique l'application des Conventions internationales du travail et demande le soutien de l'OAT pour demander une réforme des procédures et mécanismes de l'OIT en la matière.

A l'occasion du Conseil d'association, nous vous appelons dès lors à dénoncer ces violations et à exhorter le gouvernement algérien à respecter ses engagements internationaux, à suivre les conclusions de la Commission de l'application des normes de l'OIT portant sur l'application de la convention 87, et partant à reconnaître les syndicats indépendants précités. L'UE doit faire de l'application des conventions internationales un objectif central du partenariat bilatéral.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Nous vous prions d'agréer,

Monsieur le Commissaire, l'expression de notre considération distinguée.



Sharan Burrow
General Secretary
ITUC



Luca Visentini
General Secretary
ETUC and PERC

The ITUC represents 202 million workers in 163 countries and territories and has 331 national affiliates.

The ETUC is the voice of workers and represents 45 million members from 89 trade union organisations in 39 European countries, plus 10 European Trade Union Federations.

The ITUC-PERC is the regional structure of the ITUC for Europe, covering trade unions from both EU Member States and other European countries.